



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'AELO

du 29 novembre 2018 à 15 h

à « ESPACE RÉUNION » : 43 rue de Dunkerque 75010 Paris

Procès-Verbal

- **Adhérents présents et représentés** : Clotilde Ripoull (Présidente) avec procuration de Marc Saint-Denis, Jean-Paul Lefebvre avec procuration de Magali Sauze, Jacques Bonet avec procuration de Bernard Laouënan, Claude Conrod avec procuration de Jocelyne Lainé, Jean-Luc Trotignon avec procuration de Claudette Guiraud

- **En présence de** : Eloïse Villar (étudiante stagiaire)

- La Présidente ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence. Elle demande à notre stagiaire Eloïse Villar de prendre en charge la prise de notes et le compte-rendu de la réunion.

- **La Présidente présente le rapport moral de l'AELO pour 2017, dont les principales caractéristiques sont :**

- La confirmation de l'agrément de l'AELO pour faire des formations d'élus a été obtenu du Ministère de l'Intérieur en milieu d'année, avec autorisation jusqu'en 2021

- La mise en place du financement des formations par le DIF-élus de la Caisse des Dépôts a été très positive pour les élus locaux d'opposition qui n'ont plus à passer par leur Maire pour cela

- En conséquence pour l'AELO : de nouvelles ambitions et nouveaux objectifs (plus de formations) et le début de l'élargissement de la palette de nos formations.

- **Ce rapport moral est adopté à l'unanimité des présents et représentés**

- **En l'absence de notre Trésorière excusée, la Présidente présente le bilan financier de l'AELO pour 2017, dont les principales caractéristiques sont :**

- Chiffres d'affaires de 56 198 € en 2017, soit 600 € de moins que l'année 2016 (baisse de 1,06 %)

| | |
|-------------------------|---|
| Charges d'exploitations | 61 206 € en 2017 (soit 20 781 € de moins qu'en 2016) |
|-------------------------|---|



| | |
|--|----------|
| Actifs immobilisés | 2 082 € |
| Actifs circulants | 30 855 € |
| Passifs (dettes fournisseurs, fiscaux) | 11 000 € |
| Fonds associatifs | 19 255 € |

- Malgré des problèmes de trésorerie dus à environ 20 000 € d'impayés causés par des Maires récalcitrants à appliquer la loi en payant la formation de leurs élus d'opposition, l'AELO réussit à être bénéficiaire, grâce à une bonne gestion.

- Ce bilan financier est adopté à l'unanimité des présents et représentés

- La Présidente fait ensuite un point financier sur l'année 2018 à fin octobre :

Le chiffre d'affaires prévisionnel de 2018 avait été fixé en début d'année à 250 000 €

Or le 31/10/2018, le chiffre d'affaires est déjà de 240 460 €. Il sera vraisemblablement autour de 300 000 € en fin d'année 2018.

Il y a une forte augmentation de 433,83 % soit 243 802 €.

Cette augmentation est due au DIF-élus, qui nous a de plus permis de développer de nouvelles zones géographiques de formation pour l'AELO et de nouveaux modules de formations.

| Dépenses au 31/10/18 | Recettes au 31/10/18 |
|--|------------------------------------|
| Avocat : 300 € par /mois soit 2700 €/ an | Revenus des formations : 239 100 € |
| Charges fixes : 27 800 € | Cotisations : 1 360 € |
| Secrétariat : 3 900 € | |
| Comptabilité : 6 500 € | |
| Charges sociales : 34 000 € | |
| Formations : (formateurs non salariés 29 000 € + frais formations 44 500 €) soit 73 500 € | |
| Total : 148 400 € | Total : 240 460 € |

- Après avoir traversé une période où l'état de notre Trésorerie était très critique et inquiétant, en raison des impayés d'un certain nombre de Maires, la situation devient nettement plus sereine. Cependant, l'AELO avait demandé à l'époque un prêt de 30 000 € pour conforter sa trésorerie. Prêt qui, après plusieurs péripéties bancaires, vient finalement de nous être accordé.

- L'assemblée débat sur l'opportunité actuelle de ce prêt, au vu de l'état rétabli de nos finances. La Présidente indique que la très vraisemblable baisse d'activités sur plusieurs mois de la demande de formation des élus locaux en fin de mandat, pendant la campagne électorale municipale à venir, ainsi que la nécessité de faire une véritable campagne de presse pour nous faire connaître des



nouveaux élus de mars 2020, rend préférable l'utilisation de ce prêt.

- L'assemblée interroge également la Présidente sur les différentes missions confiées à notre avocat. Elle y répond en s'en dit satisfaite.
- En questions diverses, Jean-Luc Trotignon soulève les ambiguïtés du nouveau règlement intérieur type de l'Association des Maires de France en ce qui concerne la formation des élus, qui peut s'apparenter à une concurrence déloyale au profit des organismes de formation « AMF » départementaux. La Présidente le charge de lui proposer un courrier à adresser au Président de l'AMF dans un premier temps.
- Plus personne ne demandant la parole, la Présidente clôt l'Assemblée Générale.

Lu et approuvé à Perpignan le 15/12/2018

*La Présidente de l'AELO
Clotilde Ripoull*